



contravention, amende

Par **roselinedu11**, le **03/09/2019** à **14:32**

Bonjour.

je viens de recevoir une amende de 90€ qui date de 2008 avec un ancien véhicule.

Dois je toujours la payer ou pas? en plus, le courrier a été envoyé a mon ancienne adresse, alors que j'ai déménagé 2 fois depuis.

Evidemment, depuis ce temps, elle à été majorée, mais on m'a dit que si je réglais desuite, je ne paierai que 90€

Merci beaucoup et attend votre réponse.

Amicalement

Par **LESEMAPHORE**, le **03/09/2019** à **14:39**

Bonjour

[quote]

je viens de recevoir une amende de 90€

Evidemment, depuis ce temps, elle à été majorée,

[/quote]

Clarifiez votre incoherent propos

Par **janus2fr**, le **03/09/2019** à **15:11**

[quote]

je viens de recevoir une amende de 90€ qui date de 2008 avec un ancien véhicule.

[/quote]

Bonjour,

Cela fait plus de 10 ans !

Par **roselinedu11**, le **03/09/2019 à 20:03**

oui, elle date de 2008, je l'ai reçu majorée a 350€, et prelevement sur mon salaire .

j'ai déménagé 2 fois depuis ce temps là. C'est un véhicule qui a été pris par la fourrière et qui ne démarrait plus car il m'avait été volé et cassé le yeman; il était devant chez moi, et je n'avais pas les moyens pour le réparer ensuite, donc un jour, plus de voiture. ensuite, j'ai déménagé 3 ans après, j'ai acheté un véhicule d'occasion que j'ai toujours et j'ai à nouveau déménagé. l'amende a été envoyée à ma 1ère adresse et depuis 10 ans, rien, alors que le changement aux impôts a été bien sûr fait puisque je reçois ma feuille d'imposition, donc dois-je la payer? merci